



Faire un don par virement bancaire

1 - Remplir le formulaire de don par virement bancaire :

<https://www.fondation-croix-rouge.fr/don-par-virement-bancaire-rib>

2 - Vous recevez un mail avec les coordonnées bancaires (RIB) de la Fondation Croix-Rouge Française.

3 - Lors du virement, merci de bien spécifier en motif du virement : Don de « NOM » « Prénom » à la Fondation Croix-Rouge française.

Dans le cas où vous feriez un don à la Fondation Croix-Rouge française via virement, la Fondation Croix-Rouge française, en sa qualité de responsable de traitement, traitera vos données personnelles aux fins de gestion de vos dons. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la FCRf. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnels habilités de la FCRf et à ses sous-traitants pour réaliser la finalité susvisée. Vos données seront conservées 6 ans après le dernier contact avec vous, archivées selon les délais de prescription applicables, puis supprimées.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification de vos données. Vous bénéficiez dans certains cas, d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit à la portabilité. Vous disposez en outre d'un droit d'opposition à ce que les données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement, et d'un droit d'opposition à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection. Lorsque celui-ci est recueilli, sachez que vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Service donateurs de la FCRf à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la FCRf à l'adresse suivante: dpo@fondation-croix-rouge.fr; vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.